

Aide à la plantation de truffières

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

L'aide régionale vise à augmenter les surfaces de truffières d'environ 20 ha sur trois ans avec un suivi technique des exploitants pour en garantir la qualité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide est accessible aux propriétaires fonciers désireux d'avoir une activité trufficole, exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, sociétés à objet agricole, établissement d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole, communes, propriétaires privés...

— Critères d'éligibilité

Conditions particulières

- Surface minimum de plantation : 0,5 ha
- Chaque demande sera limitée à 2 ha de plantation
- Obligation d'entretien de la plantation au minimum pendant 5 ans
- Les dossiers seront examinés au cas par cas par l'ATGE dont l'avis déterminera l'éligibilité du projet
- Une analyse de sol attestant de l'aptitude du terrain sera exigée

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Investissements éligibles

- Achat des plants truffiers certifiés
- Acquisition de matériels de protection (clôture ou protection individuelle)
- Acquisition de matériel d'arrosage d'appoint
- Travaux de préparation du sol avant plantation uniquement

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention de 40% des dépenses éligibles sur un montant HT.

Plafond de l'aide : 5 000 €/ha.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la région Grand Est.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Exploitant agricole

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
 - 1 Place Adrien Zeller
 - BP 91006
 - 67070 STRASBOURG Cedex
 - Téléphone : 03 88 15 68 67